

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal n° 03 du jeudi 4 avril 2024

DELIBERATION N°	OBJET
26	<p>Portant sur l'approbation de l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.</p> <p>Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'avant le vote du budget, il convient de définir les Taux d'Imposition des Taxes Directes Locales pour l'Année 2024.</p> <p>Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal que les Taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour l'Année 2024, exprimés en pourcentage, sont les suivants :</p> <p>Taxe Foncière Bâti : 48,03 % Taxe Foncières non Bâti : 170,40 % Taxe Habitation Résidence secondaire : 16,46 %</p> <p>Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal, que compte tenu de la conjoncture actuelle, les taux d'impositions des Taxes Directes Locales pour l'Année 2024 repris ci-dessous, ne seront pas majorés :</p> <p>Taxe foncière bâties : 48,03 % Taxe foncière non bâties : 170,40 % Taxe d'habitation Résidence secondaire : 16,46 %</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,</p> <p style="text-align: center;">DECIDE</p> <p>Que compte tenu de la conjoncture actuelle, les taux d'imposition des Taxes directes Locales pour l'Année 2024 repris ci-dessous ne seront pas majorés :</p> <p>Taxe foncière bâties : 48,03 % Taxe foncière non bâties : 170,40 % Taxe d'habitation Résidences secondaires : 16,46 %</p> <p>POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION 0</p>
27	<p>Portant sur l'octroi de subvention aux associations pour l'année 2024.</p> <p>Monsieur le Premier Adjoint quitte la séance du Conseil Municipal, il ne prend pas part à la présentation ni débat ni au vote.</p> <p>Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la collectivité est soumise à des demandes de subventions émanant de diverses associations.</p>

